

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le deux juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, , Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Thierry BROSSARD

OBJET : Avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du logement communal sis 67 Rue de la Poste

Le Maire expose.

Vu la délibération du 27 novembre 2020 autorisant l'occupation temporaire du logement communal situé au Logis des Ourneaux, 67 Rue de la Poste,

Vu la convention d'occupation temporaire de location dudit logement communal signée le 1^{er} décembre 2020,

Vu la délibération du 9 décembre 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire dudit logement communal portant prolongation de celle-ci jusqu'au 1^{er} juin 2023 inclus,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire dudit logement communal signé le 19 décembre 2022,

Dans l'attente de l'obtention d'un logement social par les occupants, le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les termes de l'avenant n°2 tel que présenté, portant prolongation de la convention d'occupation temporaire du logement communal sis 67 Rue de la Poste, jusqu'au 1^{er} juillet 2023 inclus ;**
- **d'autoriser le Maire à signer le présent avenant.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 2 juin 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Thierry BROSSARD

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le :

07 JUIN 2023

Notifié ou publié le :

08 JUIN 2023